



Yaoundé, le 29 NOV 2023

23 - - 1158
DECISION N° /D/ANTIC/DG/DAG/SDCPR/SMAR

**PORTANT ATTRIBUTION DE LA PRESTATION RELATIVE A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL
OUVERT N°08 DU 07 SEPTEMBRE 2023, POUR LE RECRUTEMENT D'UN PRESTATAIRE DE
SERVICE DE GARDIENNAGE A L'ANTIC, POUR LE COMPTE DE L'EXERCICE 2024**

LE DIRECTEUR GENERAL,

Vu la Constitution ;

Vu la Loi N°2017/010 du 12 juillet 2017 portant Statut Général des Établissements Publics ;

**Vu la Loi N°2018/011 du 11 Juillet 2018 portant Code de Transparence et de Bonne Gouvernance
dans la gestion des Finances Publiques au Cameroun ;**

**Vu la Loi N°2018/012 du 11juillet 2018 portant régime financier de l'État et des autres Entités
Publiques ;**

**Vu la Loi N°2022/020 du 27 Décembre 2022 portant Loi des Finances de la République du
Cameroun pour l'Exercice 2023 ;**

**Vu le Décret N°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de
l'Agence de Régulation des Marchés Publics et ses modifcatifs subséquents ;**

**Vu le Décret N°2006/026 du 24 janvier 2006 portant nomination du Directeur Général de l'Agence
Nationale des Technologies de l'Information et de la Communication ;**

**Vu La Décret N°2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des
Commissions de Passation des Marchés Publics, modifié et complété par le Décret N°2013/271 du 05 août
2013 ;**

Vu le Décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

**Vu le Décret N°2019/150 du 22 mars 2019 portant organisation et fonctionnement de l'Agence
Nationale des Technologies de l'Information et de la Communication ;**

**Vu L'Arrêté N°00000010/MINFI du 20 janvier 2020 portant nomination d'un Agent Comptable
auprès de l'Agence Nationale des Technologies de l'Information et de la Communication (ANTIC) ;**

**Vu l'Arrêté N°00000008/MINFI du 30 mars 2022 portant nomination des Responsables dans les
Services déconcentrés du Ministère des Finances ;**

**Vu La Circulaire n°003/CAB/PM du 18 avril 2008 relative au respect des règles régissant la
passation, l'exécution et le contrôle des marchés publics ;**

**Vu la Circulaire N°00001/PR/MINMAP/CAB du 05 avril 2022 relative à l'application du Code des
Marchés Publics ;**

**Vu La Circulaire n°00000006/C/MINFI/DU 30 Décembre 2022 Portant Instruction relative à la Loi
de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'État et des Autres Entités Publiques
pour l'Exercice 2023 ;**

**Vu La Décision n°23-769/ANTIC/DG/DAG/SDCPR/SMAR/23 du 27 juillet 2023 portant
constatation de la composition de la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de l'Agence
Nationale des Technologies de l'Information et de la Communication (CIPM/ ANTIC) ;**

Vu La Résolution N°3 du 22 décembre 2022 portant adoption du Budget 2023 de l'ANTIC ;

Vu le Dossier d'Appel d'Offres National Ouvert N°08 du 07 septembre 2023, pour le Recrutement d'un Prestataire de Service de Gardiennage à l'ANTIC, pour le compte de l'exercice 2024 ;

Considérant la Correspondance N°08/N/DG/ANTIC/P/CIPM/SEC datée du 06 novembre 2023, portant Proposition d'Attribution de la prestation relative à l'Appel d'Offres National Ouvert N°08 du 07 septembre 2023, pour le Recrutement d'un Prestataire de Service de Gardiennage à l'ANTIC, pour le compte de l'exercice 2024 ;

Vu le Procès-Verbal de négociation datant du 21 novembre 2023,

DECIDE :

Article 1^{er} : La prestation relative à l'Appel d'Offres National Ouvert N°08 du 07 septembre 2023, pour le Recrutement d'un Prestataire de Service de Gardiennage à l'ANTIC, pour le compte de l'exercice 2024, est attribuée ainsi qu'il suit :

INTITULE	ATTRIBUTAIRES	DUREE D'EXECUTION	MONTANT TTC
RECRUTEMENT D'UN PRESTATAIRE DE SERVICE DE GARDIENNAGE À L'ANTIC, POUR LE COMPTE DE L'EXERCICE 2024	ESSOKA SECURITY; BP: 3654-Yaoundé; Tel: 237 699 60 77 99	<i>Douze (12) mois : du 1^{er} janvier jusqu'au 31 décembre 2024</i>	Soixante-trois millions trois cent quatre-vingt-treize mille trois cent (63 393 300) FCFA

Article 2 : Ladite Structure est invitée à se présenter à la Direction Générale de l'ANTIC, Direction des Affaires Générales-Service des Marchés, sise à Ekoudou Bastos-Yaoundé, face Haut-Commissariat du Canada, BP : 6170, Tél : 694 405 868, pour l'accomplissement des formalités préalables à l'établissement des projets de Marchés y relatifs.

Article 3 : La présente Décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

LE DIRECTEUR GENERAL

AMPLIATIONS

- ✓ SEC/DG
- ✓ DAG
- ✓ CF
- ✓ AC
- ✓ SEC/CIPM
- ✓ MINMAP
- ✓ ARMP
- ✓ CHRONO/ARCHIVES



Prof Ebot Ebot Ebot